

**EURL TC INVEST HOLDING
52 RUE DE L'HOTEL DE VILLE
74400 CHAMONIX MONT BLANC**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat de Synthèse

SIRET: 88975511200014

NAF: 6420Z

Compte de Résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	116 058	100,00	67 464	100,00	48 594	72,03
Autres produits	1		4	0,01	-3	-80,33
Total	116 059	100,00	67 467	100,01	48 591	72,02
CONSUMMATION M/SES & M						
Autres achats & charges externes	9 909	8,54	8 115	12,03	1 795	22,12
Total	9 909	8,54	8 115	12,03	1 795	22,12
MARGE SUR M/SES & MAT	106 149	91,46	59 353	87,98	46 797	78,85
CHARGES						
Salaires et Traitements	27 477	23,68	20 369	30,19	7 108	34,90
Amortissements et provisions	42 240	36,40			42 240	
Total	69 717	60,07	20 369	30,19	49 348	242,27
RESULTAT D'EXPLOITATION	36 432	31,39	38 984	57,78	-2 551	-6,54
Charges financières	13 275	11,44	9 335	13,84	3 940	42,21
Résultat financier	-13 275	-11,44	-9 335	-13,84	-3 940	42,21
RESULTAT COURANT	23 158	19,95	29 649	43,95	-6 491	-21,89
Produits exceptionnels			240	0,36	-240	-100,00
Charges exceptionnelles	28	0,02	507	0,75	-479	-94,48
Résultat exceptionnel	-28	-0,02	-267	-0,40	239	-89,52
Impôts sur les bénéfices	3 469	2,99	4 407	6,53	-938	-21,28
RESULTAT DE L'EXERCICE	19 661	16,94	24 974	37,02	-5 314	-21,28

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL TC INVEST HOLDING

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 544 642 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 19 661 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/05/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	116 058		116 058
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	116 058		116 058

**EURL TC INVEST HOLDING
52 RUE DE L'HOTEL DE VILLE
74400 CHAMONIX MONT BLANC**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat de Synthèse

SIRET: 88975511200014

NAF: 6420Z

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	33 124	480	32 644	33 124
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	33 124	480	32 644	33 124
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	220 226		220 226	80 956
Fournisseurs débiteurs	1 522		1 522	
Etat, Impôts sur les bénéfices	939		939	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 987		1 987	691
Autres créances	237 054	42 240	194 814	288 354
Divers				
Valeurs mobilières de placement	90 000		90 000	90 000
Disponibilités	2 510		2 510	1 046
TOTAL ACTIF CIRCULANT	554 238	42 240	511 998	461 048
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	587 362	42 720	544 642	494 172

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	10 000	10 000
Report à nouveau	23 187	-1 787
Résultat de l'exercice	19 661	24 974
TOTAL CAPITAUX PROPRES	52 848	33 187
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	453 158	441 165
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 933	1 920
Etat, Impôts sur les bénéfices		4 407
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	36 704	13 493
Dettes fiscales et sociales	36 704	17 900
TOTAL DETTES	491 794	460 985
TOTAL PASSIF	544 642	494 172

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL TC INVEST HOLDING

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 544 642 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 19 661 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/05/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	1 600
Associés – intérêts courus	13 574
Total	15 174

TC INVEST HOLDING

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 10.000 €
Siège social : 41 chemin de la Floriaz
74400 CHAMONIX MONT-BLANC
889 755 112 RCS D'ANNECY

(Ci-après la « **Société** »)

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

EN DATE DU 2 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le deux juin à 10 heures,

L'Associé unique de la Société, Théophile COUTTET, s'est réuni au siège social de la Société.

Monsieur Théophile COUTTET préside la séance.

Puis, le Président de séance déclare que tous les documents et renseignements dont la communication est rendue obligatoire par les dispositions légales, réglementaires et statutaires ont été communiqués à l'Associé unique dans les délais prévus par ces dispositions.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
3. Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

L'Associé unique, après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la Société, décide de procéder à l'approbation des comptes annuels de la Société, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

L'Associé unique prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître un Bénéfice de 19.661 euros ; il est décidé d'affecter l'intégralité de ce montant au poste de "report à nouveau", soit un montant de 19.661 euros.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures, après rédaction et signature du présent procès-verbal par le Président de séance et par l'Associé unique.

Fait à Chamonix, le 2 juin 2024.

L'ASSOCIÉ UNIQUE
THEOPHILE COUTTET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Theophile', with a long horizontal stroke extending to the right.

LE PRÉSIDENT DE SÉANCE
THEOPHILE COUTTET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Theophile', with a long horizontal stroke extending to the right.